



Comment préparer ses obsèques ?

 19/04/2024

16 %

des 65 ans et plus ont rédigé
leur testament

Ce chiffre faible se justifie facilement. Il peut être difficile d'envisager ses obsèques de son vivant, et encore plus de les préparer. Mais le faire permet à vos proches de traverser plus facilement le deuil, et de ne pas ajouter à ce moment douloureux des tracasseries administratives et financières.

(source : Statista, 2018)

Communiquer vos dernières volontés

Réfléchir et parler de ses dernières volontés en avance

Quand on évoque les dernières volontés, on peut imaginer une personne dans son lit de mort, entourée de ses proches, prononçant ses dernières volontés à l'oral. Pour beaucoup, c'est un sujet trop sensible pour être vraiment abordé en amont. Mais il peut arriver qu'un accident ou des soins très lourds vous empêchent d'exprimer ou de réfléchir sereinement à vos dernières volontés.

Notre conseil : profiter d'un moment de tranquillité pour vous poser et réfléchir paisiblement à vos dernières volontés, pour

votre sérénité aussi bien que pour celle de vos proches.

Si vous ne souhaitez pas communiquer vos dernières volontés, vous pouvez les inscrire dans un « coffre-fort » en ligne qui sera ouvert par des personnes que vous avez désignées au moment de votre décès. Un certain nombre de sites existent, comme par exemple [Mes volontés](#) ou [Mes dernières volontés](#). Ces solutions ont l'avantage de permettre de regrouper tous les documents utiles (dernières volontés, codes bancaires, etc.).



Que peut-on indiquer dans ses dernières volontés ?

En plus de cette tranquillité, une bonne raison de préparer vos dernières volontés à l'avance est de garantir qu'elles seront respectées, et notamment qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le droit – et soient donc écartées.

Notre article sur les [règles en matière de succession](#) vous donne les clés sur ce que vous pouvez indiquer dans votre testament et sur ce qu'il se passe par défaut si vous n'en rédigez aucun. Si vous faites partie d'une famille recomposée, il est d'autant plus important de vous informer, car les règles en matière de succession se compliquent.

Gardez en tête que des droits sont prélevés sur toute succession.

Bénéficiez-vous du minimum vieillesse (ou Aspa) ?

Si oui, une part de votre succession peut être récupérée par les pouvoirs publics, sous certaines conditions. Rendez-vous dans notre article [Aspa et succession](#) pour connaître les règles en la matière.

La forme du testament

Concrètement, un testament peut prendre plusieurs formes, chacune avec ses avantages et ses inconvénients.

Une simple lettre écrite à la main

La forme est très libre. Un manuscrit que vous avez daté et signé constitue un testament. C'est simple et gratuit, mais avec 2 risques : que vos héritiers ne le trouvent pas, et qu'il comporte des clauses contraires à la loi – qui seront écartées.

Une lettre sous scellés

La forme est la même que pour une simple lettre, à la différence qu'il est remis sous une enveloppe scellée chez votre notaire en présence de 2 témoins. Cela vous coûtera 26,41 € en 2024. Et vous serez garanti que vos héritiers connaîtront vos dernières volontés, mais le risque de clause contraire à la loi demeure – les frais de notaires ne couvrent que la mise sous scellés.

Un testament authentique

Le testament est rédigé par le notaire sous votre dictée. Il pourra donc vous conseiller juridiquement et assurer que vos dernières volontés seront applicables. Autre avantage, le testament n'est pas conservé par le notaire, mais intégré dans le fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), ce qui permet d'être sûr de tomber dessus si le notaire qui traite votre succession n'est pas le même que celui qui a rédigé votre testament. Cette solution est la plus sûre ; cette tranquillité vous coûtera toutefois 135,84 € en 2024.

Organiser ses obsèques de son vivant

Comment préparer ses funérailles ?

Si vous avez des désirs précis pour vos funérailles, évitez de l'inscrire dans le testament (qui est le plus souvent ouvert après les obsèques) et parlez-en à vos proches.

Comme pour la succession, votre intention doit respecter la loi. Seules l'inhumation et la crémation sont autorisées, et certaines règles précisent la manière dont les cendres peuvent être dispersées si tel est votre souhait. Pour résumer : vous pouvez les disperser dans la nature, ou dans votre jardin avec l'autorisation de la préfecture, mais vous ne pouvez pas les disperser dans un espace public.

Fin des taxes funéraires

Jusqu'à peu, vous auriez pu être concerné par des taxes funéraires, qui s'appliquaient différemment selon les communes pour la crémation, l'inhumation et le transport du convoi funéraire.

Concrètement, ces taxes étaient payées par l'opérateur funéraire qui s'occupait des démarches ; mais il ne manquait pas de répercuter ces coûts dans la facture finale des obsèques.

Ces taxes funéraires ont été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2021. Concrètement, cela permet de réduire le coût de l'organisation d'obsèques, pour certaines communes, jusqu'à plusieurs centaines d'euros.

Contrat obsèques : fonctionnement

Les obsèques représentent un coût qui peut être non-négligeable selon la cérémonie souhaitée. Une manière d'écartier le problème financier est de souscrire à un **contrat d'assurances obsèques**. Concrètement, il s'agit d'un contrat de prévoyance visant à assurer le financement des obsèques, en payant de votre vivant des cotisations.

On distingue 2 types de contrats :

- **Les contrats obsèques en capital** : au moment de votre décès, une somme en capital sera affectée aux frais d'obsèques (si le capital est supérieur à ces frais, le reste reviendra à vos héritiers) ;
- **Les contrats obsèques en capital et prestation** : comme leur nom l'indique, c'est un double-produit qui propose un capital et une prestation d'obsèques définie à l'avance de votre part.

Les obsèques sont un sujet très souvent négligé car il est difficile à appréhender, et encore plus à évoquer auprès de vos proches. S'il ne fallait retenir que 2 choses de cet article, ce sont les suivantes :

- préparer ses obsèques est difficile, mais cet effort permettra de faciliter ce moment pour vos proches si toutes les dispositions sont prises ;

- vous pouvez être aidé dans la préparation de plusieurs manières (assistance juridique du notaire, site Internet, contrats d'assurance).

Retrouvez plus d'informations dans notre dossier sur [la préparation de la succession](#).